

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut la parole, mais d'autres députés n'ont pas encore parlé.

M. Gauthier: Je tiens seulement à corriger certains points qu'a fait valoir le dernier intervenant. Je ne disconviens pas que nous avons consenti unanimement à ce que le projet de loi soit lu pour la première fois. Nous ne l'avons jamais contesté. Ce que nous avons fait, c'est consentir unanimement à ce que la Chambre passe outre à l'article 108 du Règlement. Voilà l'objet du débat. Je ne conteste pas la façon dont le député interprète le hansard du 19 janvier, pas du tout. Je lui dis seulement que le projet de loi est incomplet, qu'il est inacceptable et contraire à l'article 108 du Règlement, et que c'est là tout le problème.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat ce matin et cet après-midi et il ne fait aucun doute, je crois, qu'il vous faudra juger que le projet de loi a été présenté dans une forme incomplète et que, par conséquent, le rappel du Règlement du leader parlementaire libéral est fondé.

Je crois que nous devrions examiner cela du point de vue des intérêts supérieurs du peuple canadien. Nous nous opposons à ce projet de loi, mais nous étions disposés à collaborer le 19 janvier, comme l'a signalé l'orateur précédent, pour que le projet de loi soit présenté et pour renoncer à la période prévue entre les première et deuxième lectures et ainsi de suite. Nous étions disposés à tenir un débat raisonnable à compter du 19 janvier et à ne pas examiner tous les détails techniques.

Ce qui inquiète les députés de l'opposition, c'est que le gouvernement a décidé d'adopter la manière dure dans toute cette affaire. Hier soir, le secrétaire parlementaire a proposé que la question soit mise aux voix. Il cherchait à étouffer le débat. Il veut se servir du Règlement pour empêcher un débat approfondi et complet de ce projet de loi. Nous estimons ce débat nécessaire. Nous avons des questions à soulever. Avec sa motion, il laisse entendre qu'un tel débat ne peut avoir lieu.

Il y a peut-être une issue à cette impasse. Vous pourriez peut-être ajourner le débat pendant une quinzaine de minutes et voir avec les leaders parlementaires s'il y a moyen d'en venir à une entente là-dessus. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être retirer sa motion.

• (1450)

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député. Je vais l'écouter jusqu'au bout. Cependant, je signale qu'en proposant aux députés de s'entendre, il a quelque peu perturbé la Chambre. C'est un résultat tout à fait inattendu, alors que la présidence avait estimé fort sensée la proposition du député.

M. Manly: En terminant, monsieur le Président, il me semble que si les trois partis ne parviennent pas à s'entendre, vous n'aurez pas le choix: vous devrez déclarer que le projet de loi a été présenté de manière imparfaite.

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, nous sommes tous convaincus, il me semble, que le projet de loi que nous étudions depuis quelques jours est imparfait. Je dois dire toutefois, en ce qui concerne le manque d'information dont certains se sont plaints, que le 8 janvier après-midi, quand

Recours au Règlement—M. Gray

j'ai téléphoné à divers fabricants de produits du bois de ma circonscription, pour qui le memorandum d'entente présentait un vif intérêt, j'ai constaté qu'ils en avaient déjà un exemplaire en mains. L'information avait donc été largement diffusée. Par conséquent, on a tort de dire que les Canadiens et, notamment, les députés ont été privés de cette information.

J'espère qu'on fera preuve de bon sens. Malgré toutes nos imperfections, il faut que les affaires de l'État progressent. Nous devrions étudier le projet de loi tel qu'il est, après y avoir apporté les corrections nécessaires. Je doute que quiconque se soit aperçu de ces lacunes avant hier après-midi. Chacun a pris part aux débats sur la motion tendant à modifier cette mesure et à en retarder l'étude de six mois. Il serait injuste envers les Canadiens de faire comme s'il ne s'était rien passé ces derniers jours.

M. Axworthy: Monsieur le Président, depuis ma dernière intervention, nous avons entendu, surtout de votre part, plusieurs arguments auxquels il faut répondre, je crois.

Je vous comprends de vouloir régler cette affaire à la satisfaction de tous pour que nous puissions poursuivre nos délibérations. Comme l'a fait valoir notre leader à la Chambre, un principe sacré est en cause actuellement, à savoir le respect du Règlement. L'idée d'en arriver à s'entendre n'est peut-être pas sans mérite, mais il est essentiel quand même de régler ce problème correctement. Quand on sait combien le gouvernement est vulnérable, combien il cède facilement du terrain quand il négocie, l'offre est certes fort tentante. Mais nous tenons à ce que la ministre du Commerce international (M^{lle} Carney) participe à ces négociations et elle est malheureusement absente de la chambre. Je ne voudrais pas faire courir le bruit qu'elle est partie pour Hawaii. Mais qui sait?

Il ne s'agit pas simplement de régler une petite erreur de forme. Je suis persuadé que la présidence comprend le principe fondamental en jeu. Si le dernier intervenant à la Chambre se donnait vraiment la peine de réfléchir, il verrait que cette affaire ne se limite pas uniquement à l'étude d'un droit à l'exportation. Elle se répercutera sur la conduite des délibérations à la Chambre maintenant et au cours des prochaines sessions. Nous établirions un précédent très grave et très dangereux en prenant des libertés avec le Règlement.

Le leader du gouvernement à la Chambre et d'autres députés ont fait valoir qu'en acceptant, à l'unanimité, que le débat se poursuive lundi prochain, l'opposition avait avalisé implicitement ce projet de loi. On n'a qu'à consulter le hansard pour se rendre compte que cela n'est pas exact. Nous avons présenté une motion demandant la tenue d'un débat d'urgence à ce moment-là. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que le gouvernement proposerait plutôt une motion des voies et des moyens pour débattre cette question. Vous n'ignorez pas que nous aurions préféré un débat d'urgence afin d'étudier le principe du projet de loi avant qu'il ne soit présenté. Nous avons averti le gouvernement qu'en présentant ce projet de loi d'une manière hâtive et irréfléchie, il s'attirerait des ennuis. Nous avons cependant accepté d'entreprendre le débat dans ces conditions. Il faut se rappeler que la motion des voies et moyens a été présentée avant que le projet de loi soit publié en bonne et due forme et que nous avons émis des réserves.